

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE WOTTON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 8^e jour du mois de **mai** de l'an **2017**, à **19 h 30**, à la salle du conseil municipal située au 396, rue Mgr L'Heureux, à Wotton, à laquelle sont présents :

Présences : Mme Katy St-Cyr, mairesse
Mme Anouk Wilsey, conseillère
Mme Mathilde Noël, conseillère
M. Michel McDuff, conseiller
Mme Karine Grenier, conseillère
Mme Nicole Gagnon, conseillère

Absence : M. Dominique Morin, conseiller

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Katy St-Cyr, mairesse, avise les personnes présentes que cette séance est enregistrée pour des fins de rédaction du procès-verbal et afin que le conseil s'y réfère au besoin.

La mairesse constate le quorum à 19 h 30 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Me Isabelle Dumont, directrice-générale et secrétaire-trésorière par intérim, est également présente et agira à titre de secrétaire d'assemblée.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2017-05-111

*Sur proposition d'Anouk Wilsey,
Il est unanimement résolu*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière en ajoutant les points suivants : « 3.5 Avis de motion, Règlement établissant des incitatifs pour les nouvelles entreprises dans le Parc industriel » et « 6.3 Inspections télévisées pour la TECQ » et laissant le point 11 « Informations générales et correspondance diverse » ouvert.

**MUNICIPALITÉ DE WOTTON
ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI
8 mai 2017**

1. Ouverture de la séance

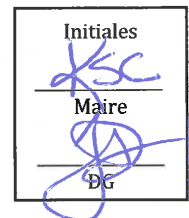
- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal du 3 avril 2017

2 Administration générale et financement

- 2.1 Adoption des comptes à payer du 16 mars au 15 avril 2017
- 2.2 Dépôt du rapport financier consolidé 2016
- 2.3 Autorisation de dépenses en lien avec la tenue des élections municipales du 5 novembre 2017
- 2.4 Projet d'enseigne lumineuse pour la Municipalité de Wotton par le Club Optimiste (Fonds projets structurants volet local)

3 Législation

- 3.1 Adoption du règlement 184-17 pour la fermeture d'une partie de l'ancien chemin du rang 6 (sans désignation cadastrale)
- 3.2 Montant maximal de subvention en 2017 - Règlement 182-17 Politique concernant l'aide financière pour l'achat et l'installation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques
- 3.3 Avis de motion - Règlement sur l'utilisation de l'eau potable



- 3.4 Avis de motion - Règlement modifiant le règlement 165-16 - Politique des conditions de travail des pompiers
- 3.5 Avis de motion - Règlement et politique pour instaurer des incitatifs aux entreprises dans le Parc industriel
- 4 Sécurité publique**
 - 4.1 Dépôt des rapports incendie
 - 4.2 Formation de premier répondant pour un officier du SSI
 - 4.3 Location d'un véhicule pour l'unité d'urgence - Ville de Danville
- 5 Transport - Voirie**
 - 5.1 Octroi du contrat pour la fourniture, du transport et de l'épandage du calcium liquide pour 2017
- 6 Hygiène du milieu et Environnement**
 - 6.1 Programme Hors Foyer
 - 6.2 Correction de la résolution 2017-03-046 - Octroi du contrat pour l'enfouissement des matières résiduelles à la compagnie Waste Management
 - 6.3 Inspections télévisées pour la TECQ
- 7 Aménagement, urbanisme et développement**
 - 7.1 Dépôt de la liste des permis et certificats émis
 - 7.2 Formations pour l'inspecteur en bâtiments et en environnement
 - 7.3 Demande à la CPTAQ - Exploitation du banc Drouin pour 4 ans.
- 8 Loisirs et culture**
 - 8.1 Embauche d'un assistant-sauveteur (poste à temps partiel)
 - 8.2 Embauche des animateurs d'OTJ pour l'été 2017
 - 8.3 Reddition de compte finale - Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017
 - 8.4 Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017 - Subvention reçue au montant de 4 730\$
 - 8.5 Participation financière de la municipalité au projet du Sentier des Sources
- 9 Rapport des comités et événements à venir**
- 10 Période de questions (30 minutes maximum)**
- 11 Informations générales et correspondance diverse**
 - 11.1 Tour Charles Bruneau - CIBC (Arrêt à Wotton - Mercredi 5 juillet entre 10h00 et 11h30 - Centre Multi)
 - 11.2 Journées de l'arbre - le 23 mai les élèves recevront chacun un arbre, gratuitement et le samedi 27 mai les citoyens sont invités à se rendre près du gazebo en face du presbytère pour recevoir également un arbre gratuitement.
 - 11.3 Fête des voisins - Samedi 10 juin dès 11 heures - Jeux gonflable, dîner, maquilleuse, les pompiers seront sur places avec des surprises pour les enfants, rue Mgr L'Heureux (entre Thibault et St-Augustin) ou au Centre multifonctionnel en cas de pluie, etc...
- 12 Levée de la séance**

Me Isabelle Dumont,
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

ADOPTÉE

1.2 Adoption du procès-verbal du 3 avril 2017

Résolution 2017-05-112

Sur proposition de Michel McDuff,
Il est unanimement résolu



QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

2.1 Adoption des comptes à payer du 16 mars au 15 avril 2017

Résolution 2017-05-113

*Sur proposition de Nicole Gagnon,
Il est unanimement résolu*

QUE la secrétaire-trésorière adjointe soit et est autorisée à payer les comptes datés entre le 16 mars au 15 avril 2017, selon la liste remise aux membres du conseil au montant de **61 953,74\$**.

ADOPTÉE

2.2 Dépôt du rapport financier consolidé 2016

Les rapports consolidés 2016 ne sont pas disponibles car la firme comptable est en attente des documents de la MRC. Ils seront déposés en mai 2017.

2.3 Autorisation de dépenses en lien avec les élections municipales du 5 novembre 2017

Résolution 2017-05-114

CONSIDÉRANT les élections municipales du 5 novembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE la loi sur les élections et référendum prévoit que le conseil municipal peut fixer une rémunération et/ou une allocation du personnel électoral en adoptant une résolution en ce sens afin de s'assurer que les tarifs en vigueur permettent de recruter facilement le personnel requis;

*Sur proposition de Mathilde Noël,
Il est unanimement résolu*

QUE la municipalité autorise Me Isabelle Dumont, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, en tant que présidente d'élections, à engager toutes les dépenses nécessaires à la tenue du scrutin du 5 novembre 2017 et du vote par anticipation du 29 octobre 2017, notamment celles en lien avec la rémunération du personnel électoral.

QUE le conseil autorise les tarifs et/ou allocations suivantes pour l'élection générale du 5 novembre prochain à savoir :

Article I. TABLEAU DES RÉMUNÉRATIONS DU PERSONNEL ÉLECTORAL	
Article II. Tarif fixe ou horaire	
	2017 Municipale
PRÉSIDENTE D'ÉLECTION	
rémunération avec scrutin	1 739\$
rémunération sans scrutin	1 167\$



SECRÉTAIRE D'ÉLECTION 3/4 PRÉSIDENT rémunération avec scrutin rémunération sans scrutin	1 304\$ 875\$
Formation par séance	20\$
Président-réviseur commission de révision	15,50\$/heure
Réviseur commission de révision	15\$/heure
Secrétaire commission de révision	15,50\$/heure
Agent réviseur	15\$/heure
Primo (16,25\$) Jour du vote par anticipation Jour du scrutin	165\$/jour 195\$/jour
Scrutateur (17,50\$) Jour du vote par anticipation Jour du scrutin	175\$/jour 210\$/jour
Secrétaire de bureau de vote (16,25\$) Jour du vote par anticipation Jour du scrutin	165\$/jour 195\$/jour
Président de la table de vérification (15\$) Jour du vote par anticipation Jour du scrutin	150\$/jour 180\$/jour
Membre de la table de vérification (14,50\$) Jour du vote par anticipation (10h) Jour du scrutin (12h)	145\$/jour 175\$/jour

QUE la municipalité fournisse les deux (2) repas pour le personnel électoral.

QUE le montant total des coûts en lien avec les élections soit dévoilé à la séance du mois de janvier 2018.

ADOPTÉE

2.4 Projet d'enseigne lumineuse pour la Municipalité de Wotton par le Club Optimiste - Fonds projets structurants volet local

Résolution 2017-05-115

CONSIDÉRANT QUE le projet du Club Optimiste de la Municipalité de Wotton concernant l'installation d'une enseigne lumineuse dans la municipalité;

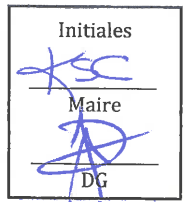
CONSIDÉRANT QUE plusieurs informations, évènements et activités de différents organismes pourront dorénavant être publicisés sur cette enseigne;

**Sur proposition de Karine Grenier,
Il est unanimement résolu**

QUE la municipalité accepte l'octroi d'un montant maximal de 38 426\$ pour le projet d'enseigne lumineuse dans le programme des Fonds projets structurants - volet local.

QUE le Club Optimiste de Wotton devra signer une entente avec la municipalité et respecter les conditions suivantes, savoir :

- Le logo de la Municipalité devra être de dimension suffisante pour être bien visible et situé en haut de l'enseigne;
- En tout temps, le contenu de l'affichage devra demeurer neutre et objectif, sans partisanerie, diffamation quelconque ni de langage vulgaire;
- Les frais d'électricité et d'internet nécessaires à l'alimentation de l'enseigne seront à la charge exclusive du Club optimiste;
- Les frais d'entretien et de maintenance seront également à la charge exclusive du Club optimiste;



- Que l'accès à la publication d'information soit gratuite pour tous les organismes;
- Qu'aucun affichage à caractère publicitaire commercial ne soit permis;
- Que la municipalité se réserve le droit de retirer ou supprimer toute publication qu'elle jugera inappropriée;
- Qu'une demande pour obtenir une dérogation mineure pour l'installation de l'enseigne soit faite conformément à la réglementation municipale;
- Qu'une servitude réelle et perpétuelle soient consentie par le propriétaire de l'immeuble où sera située l'enseigne en faveur de la municipalité pour l'installation de l'enseigne;
- Que 3 personnes soient autorisées à publier de l'information, soit : 1 personne de l'administration de la municipalité, 1 personne du Club Optimiste et 1 personne désignée conjointement par le Club optimiste et la municipalité.

QUE la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim soient autorisées à signer l'entente avec le Club Optimiste advenant la réalisation du projet.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim achemine la présente résolution à la MRC des Sources.

ADOPTÉE

3 LÉGISLATION

3.1 Adoption du règlement 184-17 pour la fermeture d'une partie de l'ancien chemin du rang 6 (sans désignation cadastrale)

Résolution 2017-05-116

***Sur proposition d'Anouk Wilsey,
Il est unanimement résolu***

QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du projet final du règlement 184-17 pour la fermeture d'une partie de l'ancien chemin du rang 6 (sans désignation cadastrale) au plus tard deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

QUE le conseil de la Municipalité de Wotton adopte la version définitive dudit règlement.

ADOPTÉ

3.2 Montant maximale de subvention en 2017 - Règlement 182-17 - Politique concernant l'aide financière pour l'achat et l'installation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques

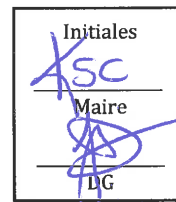
Résolution 2017-05-117

CONSIDÉRANT QUE le règlement 182-17 Politique concernant l'aide financière pour l'achat et l'installation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques a été adopté par les membres du conseil lors de la séance du 3 avril dernier.

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit établir un montant maximal de subvention pour l'année 2017;

***Sur proposition de Nicole Gagnon,
Il est unanimement résolu***

QUE les membres du conseil fixe à 2 500\$ le montant maximal de subvention en 2017. Que le calcul des subventions est fait selon les demande présentées et que si le montant total des demandes présentées excèdent la somme de 2 500\$, les subventions versées sont établies au prorata pour chacune des demandes. Que les demandes doivent être présentées à la municipalité au plus tard le 30 novembre 2017.



ADOPTÉE

3.3 Avis de motion – Règlement sur l'utilisation de l'eau potable

Résolution 2017-05-118

AVIS DE MOTION est par la présente donné par **Karine Grenier** qu'à une séance subséquente un règlement concernant l'utilisation de l'eau potable sera adopté.

3.4 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement 165-16 – Politiques des conditions de travail des pompiers

Résolution 2017-05-119

AVIS DE MOTION est par la présente donné par **Michel McDuff** qu'à une séance subséquente un règlement modifiant le règlement 165-16 - Politique des conditions de travail des pompiers sera adopté.

3.5 Avis de motion – Règlement et politique pour incitatifs aux entreprises dans le Parc industriel

Résolution 2017-05-120

AVIS DE MOTION est par la présente donné par **Karine Grenier** qu'à une séance subséquente un règlement instaurant des incitatifs aux nouvelles entreprises dans le Parc industriel sera adopté.

4 SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Dépôt des rapports – incendie

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim dépose les rapports incendie reçus en avril 2017 et M. Michel McDuff en fait la lecture.

4.2 Formation de premier répondant pour un officier du SSI Wotton

Résolution 2017-05-121

*Sur proposition d'Anouk Wilsey,
Il est unanimement résolu*

QUE le conseil autorise la formation de premier répondant pour le lieutenant pompier René Gingue.

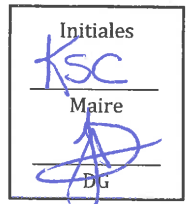
ADOPTÉE

4.3 Location de véhicule pour l'unité d'urgence – Ville de Danville

Résolution 2017-05-122

CONSIDÉRANT la vétusté et les problèmes mécaniques du camion incendie étant l'unité d'urgence du Service de Sécurité Incendie de Wotton;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir un véhicule fonctionnel et fiable pour les interventions du Service de Sécurité Incendie de Wotton;



CONSIDÉRANT l'étude en cours de la faisabilité d'une desserte par le Service sécurité incendie d'Asbestos pour la Municipalité de Wotton;

**Sur proposition de Michel McDuff,
Il est unanimement résolu**

QUE le conseil autorise la location, par la municipalité de Wotton, du véhicule « Unité d'Urgence » de la Ville de Danville, pour un loyer de 250\$ par semaine, jusqu'au 31 juillet 2017.

ADOPTÉE

5 TRANSPORT - VOIRIE

5.1 Octroi du contrat pour la fourniture, du transport et de l'épandage du calcium liquide pour 2017

Résolution 2017-05-123

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Wotton a procédé à des demandes de soumissions par invitation pour la fourniture, le transport et l'épandage d'abat-poussière (calcium liquide) sur ses chemins municipaux ;

CONSIDÉRANT QU'à la date prévue pour la réception des soumissions, la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

Multi Routes inc.

Prix du litre	0.339 \$ / litre
Prix total pour 140 000 litres (taxes en sus)	47 460,00 \$

Les Entreprises Bourget inc.

Prix du litre	0.2868 \$ / litre
Prix total pour 140 000 litres (taxes en sus)	40 152,00 \$

**Sur proposition d'Anouk Wilsey,
Il est unanimement résolu**

QUE le contrat de fourniture, de transport et d'épandage d'abat-poussière soit octroyé à Les Entreprises Bourget inc., plus bas soumissionnaire conforme, au taux de 0.2868 \$/litre. La quantité approximative de calcium liquide est évaluée à 140 000 litres pour un montant total de **40 152,00 \$**, taxes en sus.

QUE la municipalité mandate et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité tous documents nécessaires afin d'octroyer ce contrat.

ADOPTÉE

6 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

6.1 Programme hors foyer

Point d'information : Une subvention de 4 722\$ a été reçue par la municipalité relativement au programme hors foyer (bacs Tulia).



6.2 Correction de la résolution 2017-03-076 - Octroi du contrat pour l'enfouissement des matières résiduelles à la compagnie Waste Management

Résolution 2017-05-124

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2017-03-076 contient une erreur cléricale dans le nom de la compagnie Waste Management;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Waste Management fait affaire sous le nom WM QUÉBEC INC. et que lors du dépôt de leur soumission la compagnie a été identifiée sous ce nom;

***Sur proposition de Nicole Gagnon,
Il est unanimement résolu***

QUE la résolution 2017-03-076 soit rectifiée pour y lire la compagnie WM QUÉBEC INC. et non la compagnie West Management;

ADOPTÉE

6.3 Inspection suivant le calendrier de la TECQ

Résolution 2017-05-125

CONSIDÉRANT QUE le calendrier de planification du plan d'intervention pour le programme de la TECQ recommande des inspections télévisées et le nettoyage de certaines conduites d'égoût;

***Sur proposition de Michel McDuff,
Il est unanimement résolu***

QUE la Municipalité octroie le contrat d'inspections télévisées requises et le nettoyage nécessaire à l'entreprise « Le groupe ADE Estrie inc. » pour la somme de 11 233,80\$.

ADOPTÉE

7 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Dépôt de la liste des permis et certificats émis

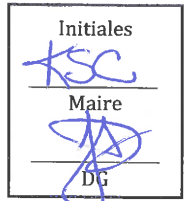
Une liste des permis et certificats émis est déposée représentant quinze (15) permis pour une valeur totale des travaux de 83 560\$.

7.2 Formations pour l'inspecteur en bâtiments et environnement

Résolution 2017-05-126

***Sur proposition de Mathilde Noël,
Il est unanimement résolu***

QUE la municipalité autorise l'inscription de l'inspecteur en bâtiment et en environnement aux formations suivantes de la COMBEQ -FQM, savoir :



- Le 23 mai 2017 à Sherbrooke : formation sur le Règlement sur le prélèvement des eaux usées et leur protection (RPEP) ;
- Le 14 septembre 2017 à St-Jean-sur-Richelieu : formation sur l'émission des permis, certificats ou attestation : inventaire des règles à respecter ; et
- Le 1^{er} et 2 novembre 2017 à Drummondville : formation sur le zonage agricole.

QUE les frais de déplacement et de repas soient remboursés selon la politique de la municipalité et sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

7.3 Demande à la CPTAQ – Exploitation du banc Drouin pour 4 ans

Résolution 2017-05-127

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Wotton a soumis une demande la Commission de protection du territoire agricole du Québec (dossier 415536) afin de prolonger, pour une durée de 4 ans, l'exploitation de la sablière gravière propriété de Monsieur Michel Drouin, conformément à la résolution 2017-02-046;

**Sur proposition de Nicole Gagnon,
Il est unanimement résolu**

QUE la Municipalité de Wotton informe la Commission de protection du territoire agricole du Québec que cette demande est conforme à la réglementation municipale puisque les lots concernés sont situés en zone A-3 et que dans cette zone, les carrières sablières et gravières sont autorisées comme dans toutes les zones A.

ADOPTÉE

8 LOISIRS ET CULTURE

8.1 Embauche d'un assistant-sauveteur (postes à temps partiel)

Résolution 2017-05-128

**Sur proposition d'Anouk Wilsey,
Il est unanimement résolu**

QUE la municipalité embauche à temps partiel monsieur Éric Dolbec à titre d'assistant-sauveteur pour l'été 2017.

ADOPTÉE

8.2 Embauche des animateurs d'OTJ pour l'été 2017

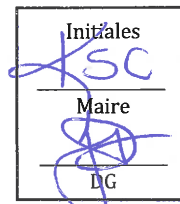
Résolution 2017-05-129

CONSIDÉRANT QUE les entrevues pour l'embauche d'animateurs pour l'OTJ 2017 ont été faites par un comité de sélection composé de l'agente de loisirs et des conseillères municipales Anouk Wilsey et Karine Grenier;

CONSIDÉRANT les recommandations faites par le comité de sélection;

**Sur proposition de Nicole Gagnon,
Il est unanimement résolu**

QUE les personnes suivantes soient embauchées comme animateurs à l'OTJ pour l'été 2017 : Félix Miller, Océanie Bourget, Guillaume Boisvert et Mélina Laprade.



QUE la durée de l'embauche soit une période de huit (8) semaines, débutant le lundi 26 juin et se terminant le vendredi 18 août 2017.

QUE monsieur Félix Miller soit nommé animateur en chef et que son salaire horaire soit majoré à la hausse d'un (1) dollar de celui prévu pour les animateurs.

ADOPTÉE

8.3 Reddition de compte finale - Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017

Résolution 2017-05-130

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017 (Programme) qui vise à soutenir de nouveaux projets, bonifier ou accroître l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Wotton réalisée un projet pendant la relâche scolaire 2017 ou la période estivale 2017, ou encore ces deux périodes dans le cadre du Programme;

**Sur proposition de Karine Grenier,
Il est unanimement résolu**

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, à signer au nom de la Municipalité de Wotton, le Rapport final dans le cadre du Programme.

ADOPTÉE

8.4 Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017

Point d'information : Une subvention de 4 730\$ a été reçue par la municipalité relativement au programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017.

8.5 Participation financière de la municipalité au projet du Sentier des Sources

Résolution 2017-05-131

CONSIDÉRANT QUE le projet du Sentier des Sources passera sur le territoire de la municipalité;

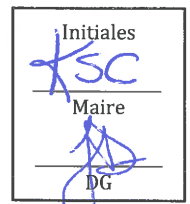
**Sur proposition de Michel McDuff,
Il est unanimement résolu**

QUE la municipalité accepte de participer financièrement au projet du Sentier des Sources pour une somme de 2 059\$ afin d'installer 2 bancs sur le parcours du Sentier des Sources traversant son territoire.

ADOPTÉE

9 RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS

Les élus font rapport de leurs comités respectifs et événements qui se sont déroulés pendant le mois.



10 PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse invite les personnes présentes à poser des questions. Cette période de question est d'une durée maximale de trente (30) minutes.

11 INFORMATIONS GÉNÉRALES ET CORRESPONDANCE DIVERSE

Les membres du conseil prennent connaissance des informations générales et des correspondances diverses.

12 LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution 2017-05-132

*Sur proposition de Karine Grenier,
Il est unanimement résolu*

QUE la séance soit levée à 20h20

ADOPTÉE

**Katy St-Cyr,
Mairesse**

**Me Isabelle Dumont,
Directrice générale et secrétaire-trésorière
par intérim**

